

Secrétariat du Bureau

COMMUNICATION AUX MEMBRES

Les membres sont informés qu'au cours de sa réunion du 6 juillet 1988, le Bureau élargi a adopté le statut portant création du prix Sakharov. Conformément à la résolution du Parlement du 13 décembre 1985, ce prix sera à l'avenir décerné chaque année, et ce pour la première fois en décembre 1988, pour récompenser des actions de qualité remarquable dans le domaine des droits de l'homme.

Pour être prises en compte, les candidatures doivent être déposées avant le 15 septembre 1988 et être soutenues par au moins 25 membres du Parlement. Le texte intégral du statut sera publié au prochain bulletin du Parlement. Il peut par ailleurs être obtenu sur demande au secrétariat de la commission politique.